

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/10/2008

Réception par le Prefet : 20/10/2008

Publication : 24/10/2008



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2008-11-3-2

Séance du vendredi 17 octobre 2008

HUNINGUE-BALE

Fermeture de la Hüningerstrasse Déplacement de la RD 107

Convention de domanialité-entretien

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise le Président à signer et à exécuter, avec la Société NOVARTIS Pharma France SAS, la Ville de HUNINGUE, le Canton de Bâle, les Services des Douanes de l'Etat Français et de la Confédération Helvétique, la convention de domanialité-entretien fixant les compétences et les responsabilités respectives de chaque partie dans ce domaine au niveau de la RD 107 déplacée. Cette convention est jointe en annexe au rapport.

LE PRESIDENT

Pour le Président du Conseil Général

Le 1^{er} Vice-Président délégué

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions